

UN AUTRE REGARD



RENDRE L'INFO ACCESSIBLE À TOUS

Le mode de diffusion de la Lettre du CLIS va totalement changer à partir de ce numéro, afin d'en faire paraître trois ou quatre par an et de toucher un public plus large.

Chaque nouveau numéro sera mis en ligne sur le site du CLIS, et annoncé dans la presse quotidienne et hebdomadaire départementale ainsi que sur les sites des quotidiens. Il sera alors possible, soit de le consulter en ligne, soit de le commander en format papier, soit de s'abonner (format papier ou numérique), le tout gratuitement.

Le CLIS souhaite ainsi relancer ses actions d'information vers le grand public. Cette nouvelle formule de la Lettre s'accompagne en effet du renouvellement de la démarche engagée avec La Poste, avec remise d'un questionnaire sur de nouveaux secteurs géographiques, et de la reprise des réunions dans les communes de la zone de proximité (à la demande des maires ou des conseils municipaux), à la rencontre des habitants. Ces réunions peuvent être aussi demandées par d'autres collectivités ou associations.

POURQUOI LE CLIS ?

Instauré par la loi du 30 décembre 1991, puis par celle du 28 juin 2006, le Comité Local d'Information et de suivi (CLIS), dans sa première version, a été installé le 15 novembre 1999 à Bar-le-Duc avec pour mission l'information de ses membres et des populations concernées sur les activités menées dans le laboratoire, et le suivi des recherches et des résultats obtenus.

Ses missions :

- >> obtenir le maximum d'informations sur la recherche dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs auprès des organismes qui en ont la charge ou auprès d'experts extérieurs et plus particulièrement dans le domaine du stockage,
- >> suivre avec l'appui de ces experts l'évolution des connaissances dans ce domaine,
- >> rapprocher l'information du public et la rendre accessible au plus grand nombre,
- >> recueillir le maximum de données (environnementales, épidémiologiques...) qui pourront servir de références dans l'avenir,
- >> assurer la concertation et le débat.



DÉCOUVREZ EN VIDÉO

le regard du Président sur l'actualité du projet de stockage souterrain de déchets radioactifs.



1

Téléchargez gratuitement dans App. store ou Play store l'appli « infos plus ».



2

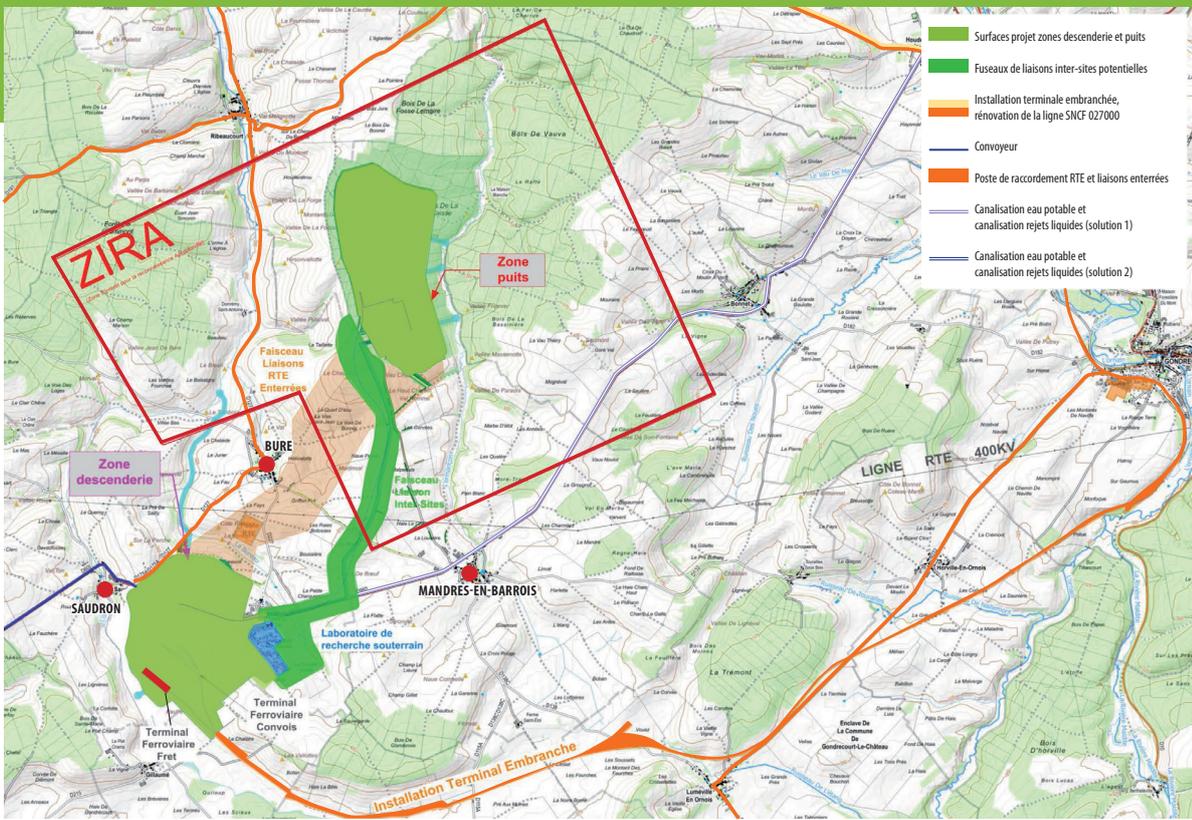
Flashez le document avec l'appli Info Plus.

image
vidéo
audio
internet



3

Accédez via Info Plus à tous types de contenu : QR code, textes supplémentaires, images, vidéos, site web...



QUEL(S) IMPACT(S) DU PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE DÉCHETS POUR LE TERRITOIRE ?

Dans le cadre du processus devant mener au dépôt de la Demande d'Autorisation de Création d'un centre de stockage (DAC), l'ANDRA réalise une étude d'impact en vue de la déclaration d'utilité publique (DUP). Le CLIS a mis en place un groupe de travail afin de suivre l'élaboration et la mise en œuvre de cette étude d'impact et d'être en mesure d'informer le public.

Définition : une étude d'impact est à la fois une procédure administrative et une étude technique, ayant pour objectif d'estimer les conséquences d'un projet sur l'environnement et la santé humaine, et de définir les mesures qui pourront être prises pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Elle comporte notamment une description de l'ensemble des installations et des activités du projet, de l'état actuel de l'environnement, que ce soit le milieu physique (air, eau, géologie...), le milieu naturel (faune, flore...), ou le milieu humain (cadre de vie, patrimoine, activités économiques, loisirs...), et des incidences du projet sur ces milieux et sur l'homme.

Les impacts envisagés proviennent à la fois des opérations du chantier de construction et des activités d'exploitation. Cela porte notamment sur les transports, routiers ou ferrés, ou sur la gestion des déblais et des rejets (liquides, gazeux, radioactifs).

Les enjeux principaux

En termes de protection, les principaux enjeux relevés par l'ANDRA concernent :

- >> les activités agricoles et forestières
- >> la sensibilité du réseau des cours d'eau et l'utilisation des eaux souterraines
- >> la préservation de la biodiversité (surtout de la faune)

À partir de ces éléments, l'étude d'impact doit présenter ce qui est mis en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts. Les compensations peuvent être en nature (exemple : reconstitution à proximité des milieux favorables à l'accueil de certaines espèces), ou financières (exemple : aides à l'investissement de la filière agricole).

Pour une information plus complète :

www.clis-bure.com

Publication du Clis Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure
Le Lavoir - Rue des Ormes - 55290 BURE - Tél. 03 29 75 98 54

Directeur de la publication : M. Denis STOLF

ISSN n° 1969-4822

Crédit photos : CLIS - ANDRA

Conception et réalisation : CLIS / Les 80 degrés

Tirage : 2 000 ex

BULLETIN D'ABONNEMENT ABONNEZ-VOUS À LA LETTRE DU CLIS

Nom : Prénom :

Je souhaite recevoir gratuitement la Lettre du CLIS par voie postale

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Je souhaite recevoir gratuitement la Lettre du CLIS par voie électronique

Adresse mail :

Les données personnelles collectées sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par les salariés de l'association du CLIS. Elles ne sont en aucun cas cédées ou revendues. Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du CLIS, vous pouvez vous désabonner à tout moment en adressant un mail à sj.clis@orange.fr

CONTACTS

•• 18 Avenue Gambetta - 55000 BAR-LE-DUC - Tél. 03 29 75 92 36

•• Le Lavoir - Rue de l'Orme - 55290 BURE - Tél. 03 29 75 98 54

Permanence du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

Courriel : clis.bure@orange.fr - www.clis-bure.com